

Démarche : 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

Organisme : Préfecture de la Drôme

## Identité du demandeur

Email

## Formulaire

Bienvenue sur le formulaire unique de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024. Il s'adresse aux communes et EPCI éligibles qui souhaitent déposer une demande de financement au titre de ces deux dispositifs.

1 / La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par une commission d'élus. Liste des catégories éligibles dans la Drôme :

Catégorie 1 : AEP, assainissement et milieux aquatiques

Catégorie 2 : Bâtiments scolaires

Catégorie 3 : Prévention contre les risques naturels des lieux habités (dont DECI)

Catégorie 4 : Travaux relevant de catastrophes naturelles

Catégorie 5 : Ensembles sportifs

Catégorie 6 : Bâtiments communaux et projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural

Catégorie 7 : Projets de développement local

Catégorie 8 : Projets de vidéoprotection (à la demande de l'administration)

2/ La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) soutient également les projets d'investissement des communes et de leurs groupements qui répondent à l'une des six priorités instaurées par la loi :

\* Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;

\* Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

\* Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;

\* Développement du numérique et de la téléphonie mobile

\* Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires

\* Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les crédits de la DSIL relèvent des crédits gérés au niveau du préfet de région, responsable de l'attribution des subventions.

Le dépôt d'un dossier est possible tout au long de l'année, mais les dossiers déposés avant la date limite fixée par la commission des élus et mentionnée dans l'appel à projets (soit le 31/01/2024) seront prioritairement instruits.

La date du 27/12/2024, mentionnée sur le formulaire dématérialisé sur "Démarches simplifiées" correspond à la date de clôture de son accès.

L'instruction est réalisée au niveau de chaque arrondissement (celui dont relève le maître d'ouvrage qui porte le projet).

### CONSEILS :

Avant de procéder à la saisie de votre demande, veuillez vérifier préalablement que vous disposez de l'ensemble des informations nécessaires et des documents à joindre, correctement complétés et scannés (avec dénomination explicite).

Votre dossier sera enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pourrez donc y revenir à tout moment pour le compléter puis le déposer.

Un dossier bien construit facilite l'instruction et donc la rapidité de l'attribution des aides.

**Votre demande dématérialisée de DETR / DSIL pour l'année 2024**

**2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)**  
Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024.

**\*\*L'instruction des dossiers est réalisée au niveau de chaque arrondissement (celui dont relève le maître d'ouvrage qui porte le projet).\*\***

Le dépôt d'un dossier est possible tout au long de l'année, mais les dossiers déposés avant la date limite fixée par la commission des élus et mentionnée dans l'appel à projets (**\*\*soit le 31/01/2024\*\***) seront prioritairement instruits.

La date du 27/12/2024, mentionnée sur le formulaire correspond à la date de clôture de son accès.

Si besoin, vous pouvez consulter les services de L'État dans la Drôme (préfecture, sous-préfectures, DDT, DT ARS, DSDEN ...) qui vous accompagneront lors de l'élaboration de votre projet et de votre demande de financement.

**\*\*CONSEILS\*\* :**

Avant de procéder à la saisie de votre demande, veuillez vérifier préalablement que vous disposez de l'ensemble des informations nécessaires et des documents à joindre, correctement complétés et scannés (avec dénomination explicite).

Pour que votre demande de subvention soit prise en compte (délivrance d'un accusé de dépôt), toutes les rubriques du formulaire comportant un astérisque (\*) doivent être renseignées. Une fois que vous avez rempli le formulaire, cliquez sur "Déposer le dossier" pour l'envoyer à l'administration.

**\*\*UN DOSSIER BIEN CONSTRUIT FACILITE L'INSTRUCTION ET DONC LA RAPIDITÉ DE L'ATTRIBUTION DES AIDES.\*\***

## Informations sur le porteur de projet

### Identification de la collectivité porteuse du projet

#### Nature du porteur de projet

Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Syndicat de communes

#### Département et arrondissement du porteur de projet

Selon l'arrondissement donc relève le maître d'ouvrage.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

26 - Drôme - arrondissement de Die

26 - Drôme - arrondissement de Nyons

26 - Drôme - arrondissement de Valence

#### Fonction du porteur de projet

## 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent (article R2334-22 du CGCT).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Maire

Président d'EPCI

**Nom du porteur de projet**

**Prénom du porteur de projet**

**La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera-t-elle déléguée ?**

Une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin de financer une opération pour laquelle elle a délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elle justifie d'une participation financière à hauteur d'au moins 20 % de la totalité des financements publics mobilisés.

\*\*La délibération validant cette délégation et la convention de mandat devront être transmises.\*\*

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Identification du maître d'ouvrage délégué**

Merci d'indiquer la collectivité délégataire de la maîtrise d'ouvrage (et autre si nécessaire)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Joindre la convention de délégation

Convention signée par la collectivité déléguant la maîtrise d'ouvrage et l'entité délégataire.

**Identification de la personne chargée du suivi du dossier**

**Nom**

**Prénom**

**Fonction**

**Téléphone**

## Présentation de l'opération

**Description du projet**

**Intitulé précis du projet**

Description succincte et précise de l'opération pour laquelle vous demandez le soutien de l'État (si besoin le nom du

## 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

bâtiment, du quartier ...). Exemples : rénovation énergétique de l'école primaire Victor Hugo, mise en accessibilité de la mairie, travaux d'interconnexion des réseaux entre le secteur x et le secteur y.

\*\*S'il s'agit d'une tranche, mentionner le contenu de cette tranche en référence au projet global (ex : aménagement du centre bourg : 1ère tranche secteur sud)\*\*

### Adresse principale du projet

### Au moment du dépôt du dossier, le projet se situe à quelle étape ?

Une opération en phase "études" ou dont le choix du maître d'œuvre (nécessaire au projet) est en cours ne sera pas considérée comme mûre. Elle devra être présentée ultérieurement.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Phase de réalisation des études
- Phase de sélection du maître d'œuvre
- Phase d'estimation des coûts de l'opération (programme)
- Avant projet sommaire (APS)
- Avant projet détaillé (APD)
- Consultation des entreprises par devis

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre un document de présentation de votre projet (fiche résumée)

\*\*Merci d'utiliser le modèle joint.\*\*

### Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre un plan de situation et / ou le plan cadastral

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si l'acquisition du terrain est effective, joindre le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

Si acquisition est en cours, joindre un document provisoire (promesse de vente) dans l'attente du document définitif.

### Le projet d'investissement comprend des travaux ?

Vous devez impérativement joindre les justificatifs suivants : situation juridique des terrains et des immeubles, plan de

## 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

situation et plan de masse des travaux, programme détaillé des travaux et dossier d'avant projet définitif. \*\*Attention : le projet doit également respecter les dispositions du code de l'urbanisme (notamment l'obligation de déclaration préalable, permis de construire et la demande d'un avis de la DRAC pour les travaux à proximité de monuments classés).\*\*

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif 01 - Situation juridique des terrains et immeubles

Joindre un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif 02 - Plan de situation et plan de masse des travaux

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif 03 - Programme détaillé des travaux

Joindre l'avant-projet sommaire APS, l'avant-projet détaillé APD ou le détail des travaux fourni par le maître d'œuvre (s'il y a lieu).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif 04 - Dossier d'avant-projet définitif

Si document non fourni précédemment

### Zonage spécifique : le projet est-il situé dans l'une des zones suivantes ?

Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Aucun zonage

Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)

ÉcoQuartier

Territoires Engagées pour la Nature (TEN)

Zone de revitalisation rurale (ZRR)

Territoires d'industrie (TI)

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Site patrimonial remarquable (SPR)

Avenir montagne

Village d'avenir

### Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ?

## 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de ruralité
- Contrat de plan État-Région (CPER)
- Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)
- Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- Opération d'intérêt national (OIN)
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Projet partenarial d'aménagement (PPA)
- Autre contrat

**Autre contrat : précisez le contrat concerné**

### Impact environnemental du projet

**Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ?**

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

**Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement.**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et à prévention des risques naturels
- Amélioration de la gestion de la ressource en eau
- Amélioration de la gestion des déchets et prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Protection de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

**Justifier en quelques mots**

**Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ?**

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.

## 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Dates prévisionnelles de réalisation du projet

#### Date de commencement de l'opération

Date prévisionnelle

#### Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération

En application des dispositions de [l'article R2334-29 du CGCT]([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006397216](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006397216)), le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution pour achever l'opération.

## Plan de financement prévisionnel

### Dépenses et recettes prévisionnelles

#### Coût total de l'opération (en euros HT)

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Pas de centime dans ce champ.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatifs des dépenses prévisionnelles

Joindre les devis descriptifs détaillant les dépenses (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510>).

#### Le projet va-t-il générer des recettes ?

Loyers, produits de cessions sur 5 ans ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de financement détaillé

Non obligatoire car le plan de financement prévisionnel figure dans la délibération et dans la fiche résumé

### Aides à l'investissement sollicitées

#### Avez-vous déjà présenté cette opération au titre de campagnes DETR / DSIL en 2023 ?

Si votre demande concerne une opération pour laquelle une demande a déjà été déposée au titre de la DETR et / ou de la DSIL en 2023 et que l'opération n'a pas été modifiée depuis, vous pouvez demander une nouvelle instruction de ce dossier au titre de l'exercice 2024, sous réserve d'éligibilité et de complétude.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

### Précisez le numéro du dossier DS déposé antérieurement

### Dispositif de financement sollicité

Préciser si vous souhaitez soumettre votre dossier pour une demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). \*\*Pour la DETR, une commission d'élus fixe la liste des catégories d'opérations prioritaires au niveau départemental.\*\*

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- DETR
- DSIL
- DETR ou DSIL (au choix de l'administration)
- DETR et DSIL : Demande de cumul (au choix de l'administration)

### Eligibilité de l'opération à la DETR

Les catégories d'opérations prioritaires et, dans des limites fixées par décret en Conseil d'Etat, les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles sont fixées chaque année par la commission d'élus prévue par l'article [L2334-37 du CGCT]([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000036433035](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036433035)).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Catégorie 1 : AEP et assainissement
- Catégorie 2 : Bâtiments scolaires
- Catégorie 3 : Prévention contre les risques naturels des lieux habités (dont DECI)
- Catégorie 4 : Travaux relevant de catastrophes naturelles
- Catégorie 5 : Ensembles sportifs
- Catégorie 6 : Bâtiments communaux et projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural
- Catégorie 7 : Projets de développement local
- Catégorie 8 : Projets de vidéoprotection (à la demande de l'administration)

### Eligibilité de l'opération à la DSIL

Indiquez à quelle(s) catégorie(s) de la DSIL votre opération est rattachable. Les opérations éligibles à la DSIL sont listées à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- 7° Opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (ex : CRTE)



## 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

### Montant de l'aide demandée

[Conformément à l'article L1111-10 du CGCT] ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000041411642/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411642/)), vous devez assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

### Quelle(s) autre(s) aide(s) publique(s) sollicitée(s) pour financer cette opération ?

Préciser si vous souhaitez ou avez déjà déposé une demande sur un autre dispositif de financement public. \*\*Les justificatifs (attestation de dépôt ou décision attributive) devront être fournis pour chaque cofinancement sollicité.\*\*

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Fonds vert
- DRAC
- Agence de l'eau
- Conseil régional
- Conseil départemental
- EPCI (fonds de concours)
- SDED
- Union Européenne
- Autre

### Autre - précisez le dispositif de financement concerné

### Si votre dossier a déjà été déposé, précisez le numéro de dossier

### Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR / DSIL 2024 ?

Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024 pour une autre opération d'investissement. Vous prioriserez ce projet par rapport aux autres projets.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

### Si oui, précisez le niveau de priorité de ce dossier.

Indiquer la priorité du projet par rapport aux autres dossiers.

## Finalisation du dossier

### Pièces jointes complémentaires

#### Pièces complémentaires à fournir (complétude du dossier)

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ajouter un document

## 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

### Commentaire libre

Indiquez ici toute autre information utile à l'instruction du dossier.

### Engagements du porteur de projet

#### Engagement n°1 - obligation d'information en cas de modification du projet

En cochant la case, le demandeur s'engage à informer par écrit et sans délais la préfecture de département ou la sous-préfecture de son arrondissement si l'opération est annulée, si le coût de l'opération est révisé à la hausse ou à la baisse ou si l'opération est reportée.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### Engagement n°2 - Obligation de publicité

En cochant la case, le demandeur s'engage à respecter l'obligation de publicité définie aux articles L. 1111-11 et D. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## 2024 : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Drôme)

### Engagement n°3 - Exactitude des informations

En cochant la case, le demandeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce formulaire. Il s'engage à communiquer à l'administration toute pièce complémentaire demandée jugée utile pour l'appréciation de l'opération et pour son suivi.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Vous êtes sur le point de déposer votre dossier**

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraichir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".